

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 24076</p>
---	--	---

SEANCE du : 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 2 avril 2024.

ETAIENT PRESENTS

Thierry BAUDOUIN	Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Alain ROBIN
Philippe BARON	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Philippe ROBIN
Bérandère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Hélène BROSSEAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Anne ROUX, pouvoir à Bruno BODIN	Sandra CAILTON, pouvoir à Marinette TALLIER	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS
Rodolph THIBAUDEAU, pouvoir à Constance MACKOW	Jean-François MOREAU, pouvoir à Bérandère BAZANTAY	Stéphanie FILLON, pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX
Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN	Nathalie MOREAU, pouvoir à Etienne HUCAULT	Florence BAZZOLI, pouvoir à Pascale GABILY
Sandrine DELUGEAU		

Secrétaire de séance : Anne-Marie BARBIER, assistée des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Rectificatif sur les subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2024

Véronique VILLEMONTAIX et Alain ROBIN présentent le dossier.

Les subventions de fonctionnement pour l'année 2024 ont été votées lors du conseil municipal du 18 mars 2024.

Cependant, une erreur de montant est à rectifier pour l'association MCP L'EPERON. Le montant noté dans la liste est de 150 € alors qu'il aurait dû être de 1 000 €.

Il convient de voter une subvention supplémentaire de 850 € pour l'association MCP L'EPERON.

De plus, l'association SOUFFLE ET GESTE pour un montant de 175 € a été oubliée.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'ATTRIBUER**, pour l'année 2024 un complément de subvention d'un montant de 850 € à l'association MCP L'EPERON
- **D'ATTRIBUER**, pour l'année 2024 une subvention de 175 € à l'association SOUFFLE ET GESTE.
- **D'IMPUTER** ces dépenses sur les crédits ouverts au budget.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Anne-Marie BARBIER




Le Maire

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20240412-DG_DEL_2024_076-DE
 Date de télétransmission : 12/04/2024
 Date de réception préfecture : 12/04/2024

12 AVR. 2024